

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

26 juin 2013

Ventes à découvert - formulaires et déclarations

Notification de l'intention de faire usage de l'exemption visée à l'article 17, paragraphe 3, du Règlement (UE) n° 236/2012

Ce document constitue l'annexe I de la position AMF n° 2013-09

 Télécharger le contenu

Notification de l'intention de faire usage de l'exemption visée à l'article 17, paragraphe 1, du Règlement (UE) n° 236/2012

Ce document constitue l'annexe II de la position AMF n° 2013-09

 Télécharger le contenu

Format du tableau (fichier CSV) à transmettre avec le formulaire de notification de l'intention de faire usage de l'exemption visée à l'article 17, paragraphes 1 et 3, du Règlement (UE) n° 236/2012

Ce document constitue l'annexe III de la position AMF n° 2013-09

↓ Télécharger le contenu

Mots clés

MARCHÉS

SUR LE MÊME THÈME

📡 S'abonner à nos alertes et flux RSS



RÈGLES PROFESSIONNELLES

MARCHÉS

07 novembre 2025

Décision relative à la modification des règles de fonctionnement du système multilatéral de négociation (SMN) Sigma X Europe



RÈGLES PROFESSIONNELLES

INFRASTRUCTURES DE MARCHÉ

14 octobre 2025

Décision d'approbation des règles du système multilatéral de négociation LISE constituées par les règles de fonctionnement du système de négociation et de règlement DLT LISE



SUPPORT ÉVÉNEMENT

INNOVATION

03 octobre 2025

Conférence AMF - AEFR : les frontières technologiques dans le domaine financier - vidéos des interventions



Mentions légales : Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

